



Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals

Secretariat provided by the United Nations Environment Programme



Rapport de la 36ème réunion du Comité permanent de la CMS

Bonn, 2-3 décembre 2009

Point 1 de l'ordre du jour: Allocutions d'ouverture et introduction

1. Le Président, M. Mohammed Saud Sulayem (Arabie Saoudite), a accueilli les délégués à la réunion. Il a félicité Mme Elizabeth Maruma Mrema pour sa nomination au poste de Secrétaire exécutif et a introduit M. Bakary Kante, le Directeur du DELC (la Division du Droit environnemental et des Conventions du PNUE), qui représentait le Directeur exécutif, M. Achim Steiner. Il a ensuite demandé à Mme Elsa Nickel (Allemagne) de prendre la parole au nom du gouvernement du Pays hôte et Dépositaire.
2. Mme Nickel a accueilli les délégués à Bonn pour la première réunion ordinaire du Comité permanent depuis la neuvième réunion de la Conférence des Parties. Soulignant la forte affinité historique entre la Convention et la Ville de Bonn, elle a déclaré aux délégués que le nouveau ministre fédéral allemand de l'Environnement, M. Norbert Röttgen, venait de la région et qu'il accompagnait ce jour-même la Chancelière allemande à une réunion à laquelle participait également M. Achim Steiner. Elle aussi a félicité Mme Mrema pour sa nomination.
3. M. Kante (PNUE) a exprimé les vœux du Directeur exécutif. Un an après la CdP9, le Comité permanent est confronté à la tâche de faire avancer les décisions prises à Rome. Le siège principal du PNUE est déterminé à créer une relation plus constructive avec les Conventions et à faire avancer leur programme environnemental. L'année 2010, déclarée « l'Année Internationale de la Biodiversité » (AIB), s'approche à grand pas, et la CMS aura un rôle principal à jouer. L'accès et le partage des avantages seront les principales questions pour la Conférence des Parties à Nagoya, que l'on compare déjà, par sa signification, à Kyoto et au Changement climatique.
4. Le PNUE est conscient que, pour exécuter les programmes, les conventions ont besoin de ressources, et les Parties sont confrontées à des contraintes financières. La CMS ainsi que les autres Conventions seront en mesure de compter sur le soutien du PNUE, et M. Kante a annoncé une subvention de 50.000 dollars pour la réunion des requins en février 2010. On étudie également le soutien financier pour un membre du personnel supplémentaire qui serait financé par les charges de 13% du PSC prélevées du budget de la CMS.
5. M. Kante a ensuite donné un compte-rendu de la procédure récente de recrutement pour le Secrétaire exécutif de la CMS. La demande du Président du Comité permanent que la nomination doit être faite avec un délai minimum et que le nouveau titulaire doit être en mesure de réaliser toutes ses fonctions dès le départ avait été respecté. En revanche les critères fixés que la liste devait comprendre une femme et des candidats de pays en développement n'avaient pas été remplis. Sur les cinq candidats sélectionnés pour un entretien, deux remplissaient presque tous les critères, mais tous les candidats sur la liste étaient de sexe masculin, et aucun n'avait l'expérience satisfaisante du monde en développement. Ceci étant, le Directeur exécutif, après avoir consulté le Président du Comité permanent, a décidé de nommer Mme Mrema, qui apportait une formation juridique, des

compétences de négociation et diplomatiques acquises par des années de travail au sein du PNUE et de l'expérience de la gestion de grands projets dans les pays en développement.

6. Remerciant M. Kante pour son rapport, le Président a confirmé qu'il avait été informé du processus de sélection à tous les stades et que le Vice-président avait été en mesure de participer en tant que membre du panel. Le président a également exprimé sa gratitude au PNUE pour tout le soutien déjà reçu et promis pour l'avenir, et a félicité le personnel du Secrétariat pour leur professionnalisme.

7. Mme Mrema (CMS, Secrétaire exécutif) a remercié les membres du Comité pour leur chaleureux accueil lors de sa nomination et a déclaré qu'elle se réjouissait des défis à venir. Elle était consciente que le changement climatique était désormais très important, mais il était une question clé pour la CMS, qui devait faire sentir sa présence dans les prochains débats. Elle a ensuite donné un aperçu des activités et des développements récents, tels que l'Année du Gorille et le Symposium de Francfort, l'adhésion de nouvelles Parties, les progrès réalisés dans le processus de la Structure Future, le recrutement de personnel, les réunions concernant les activités des espèces (par exemple les requins, le Grue de Sibérie et le Phragmite aquatique) et, enfin, la participation à l'AIB.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour, du calendrier et des règles de procédure

8. Sous réserve uniquement de permuter le point 6 (Plan stratégique de la CMS) et avec le point 7 (Processus de la Structure Future de la CMS), l'ordre du jour et le calendrier ont été adoptés comme indiqué dans le document CMS/StC36/2/Rev.1.

9. Le président a indiqué certaines divergences dans les règles de procédure. Il a proposé que la règle 9 soit modifiée pour refléter la nouvelle composition du Comité permanent prévu dans l'article 6 (douze membres régionaux au lieu de huit), que le texte entre crochets dans l'article 7 soit supprimé et que l'article 29 soit modifié pour indiquer clairement quelles formes de communication étaient acceptables (c'est-à-dire : des documents avec signature - des lettres, des fax ou des pièces jointes scannées). Ces modifications ont été acceptées et les règles de procédure modifiées, adoptées.

Point 3 de l'ordre du jour: Adoption des rapports de la 34^{ème} et 35^{ème} session du Comité Permanent

10. Les projets de rapports des deux précédentes réunions du Comité permanent (numéros 34 et 35) figuraient dans les documents CMS/StC36/5 et CMS/StC36/6 respectivement. Ils avaient été disponibles sur le web pour inspection pendant un certain temps. Les deux rapports ont été adoptés sous réserve de l'ajout du nom du Président de la 34^{ème} réunion (M. Andrew McNee de l'Australie) et les corrections apportées aux noms des délégués présents à la 35^{ème} réunion représentant des Pays-Bas, le Pakistan et la Tunisie.

11. Le président a présenté ses excuses pour ces erreurs, et a ensuite indiqué le problème lié de ne pas avoir les coordonnées actualisées des points focaux nationaux et même des membres du Comité permanent. Il a fait appel à tous les participants présents de s'assurer que le Secrétariat a leurs coordonnées actualisées et exacts.

Action: Le Secrétariat modifiera les rapports comme indiqué ci-dessus; les Parties doivent s'assurer que leurs coordonnées soient correctement enregistrées.

Point 4 de l'ordre du jour: Rapport sur l'adhésion de nouvelles Parties à la Convention

12. Mme Nickel (Allemagne) en se référant au document CMS/StC36/7 a indiqué que depuis la dernière déclaration par le Dépositaire, le Monténégro et le Mozambique ont adhéré à la Convention qui compte maintenant 112 Parties. L'Éthiopie allait devenir la 113^{ème} Parties le 1er janvier 2010. L'Allemagne a complété les efforts réalisés par le Secrétariat pour recruter de nouvelles Parties et a mobilisé le soutien de ses ambassades pour promouvoir l'adhésion de la Convention.

13. Le président s'est félicité de la croissance continue de la Convention et a exhorté tous les membres du Comité permanent de recruter des Parties. Il a souligné que, même s'il n'était pas Partie à la Convention, les Emirats arabes unis ont été généreux avec le soutien apporté aux MdE des rapaces, des dugongs et des tortues marines, néanmoins des efforts devraient être faits pour réaliser son adhésion à la Convention.

Point 5 de l'ordre du jour: Rapport du Secrétariat sur les activités entre les sessions depuis décembre 2008

14. M. Bert Lenten (CMS, Secrétaire exécutif adjoint par intérim) a présenté le document CMS/StC36/7. Il a dit que les travaux de la Conférence des Parties avaient été postés sur le web et seraient disponibles sous forme imprimée auprès du Secrétariat en anglais, français et espagnol.

15. Au cours de l'année 2009, la Convention a célébré son 30^{ème} anniversaire. Lors de l'événement pour marquer ce jalon fut publié une brochure sur les routes de migration et un représentant de la Fédération de Russie a signé le MdE sur le saïga. Il y a eu un changement de gestion de la Convention en juillet et M. Lenten a félicité le personnel, qui avait montré un grand dévouement dans les moments difficiles. Deux réunions de signataires de MdE avaient eu lieu: la première réunion du MdE de l'éléphant d'Afrique de l'Ouest à Accra, au Ghana et la deuxième réunion du MdE des cétacés des îles du Pacifique à Auckland, en Nouvelle-Zélande. Une mission conjointe avec le Secrétariat de Ramsar avait été faite au Mozambique, suivie d'une visite au Swaziland pour encourager l'adhésion de ce pays à la CMS et l'AEWA. D'autres questions clés, telles que celles de l'Année du Gorille et celle du Plan stratégique seraient traités ultérieurement dans l'ordre du jour.

16. Mme Nancy Céspedes (Chili) a demandé des éclaircissements sur la composition et les activités du nouveau Groupe de travail sur les maladies animales. M. Francisco Rilla (CMS, Administrateur de l'information) a répondu que ce nouveau Groupe de travail avait été créé sous la direction de la FAO plutôt que de la CMS, et que le Groupe de Travail scientifique de la CMS sur la Grippe aviaire continuerait à fonctionner de manière indépendante, tout en travaillant aussi étroitement que nécessaire. Des détails supplémentaires du groupe de la FAO seront publiés dès que possible.

17. M. Martin Lok (Pays-Bas) en se référant au paragraphe 26 du document concernant les ressources a demandé ce qui arriverait s'il n'y avait pas plus d'argent disponible. M. Lenten (CMS) a dit que les attentes des Parties devraient être réduites, parce que le Secrétariat, qui fonctionnait déjà à pleine capacité et devait assurer dès l'année prochaine l'administration d'un MdE supplémentaire, celui des requins. Ces obligations additionnelles requéraient un financement direct ou un nouveau sponsor.

L'Année du Gorille (YoG)

18. Mme Melanie Virtue (CMS, Agente de liaison interinstitutionnelle) a fait un exposé sur les activités du YoG. Elle a souligné l'importance des gorilles dans leur habitat forestier et des forêts pour la stabilité climatique. Un but de la campagne avait été de soutenir le nouvel Accord de la CMS sur les Gorilles (il est entré en vigueur en 2008). Les principaux partenaires ont été le Projet pour la survie des grands singes (GRASP), l'Association mondiale des zoos et des aquariums, des ONG et des gouvernements. D'éminentes personnalités comme la Dr Jane Goodall, patronne du YoG, et Ian Redmond, ambassadeur du YoG, avaient apporté un soutien. M. Ian Redmond avait entrepris une Tournée documentant l'État des gorilles dans sept des 10 Etats de l'aire de répartition, alors que le naturaliste George Schaller avait préparé un message vidéo posté sur le site Web du YoG. Une variété de matériel promotionnel - une brochure, des affiches et l'agenda de bureau 2009 de la CMS - ainsi qu'une édition dans la Série technique de la CMS, compilée par l'Institut royal belge des sciences naturelles. Un colloque et un gala réussis ont eu lieu à Francfort sur le Main, culminant dans la « Déclaration de Francfort », et la possibilité avait été prise pour tenir une réunion informelle de l'Accord sur les Gorilles. Mme Virtue a souligné un certain nombre d'événements promotionnels dans les Etats de l'aire de répartition et au-delà, comme cette initiative ougandaise où les gens pourraient « ajouter comme ami » un gorille sur « Facebook » ainsi que le « Gorilles on Ice », lancée au Muséum d'Histoire Naturelle de Londres. Elle a conclu en remerciant la générosité des gouvernements sponsor, dont l'Allemagne, la France et Monaco et a annoncé la prochaine activité publique organisée par le ministère français de l'environnement, qui se déroulera à Paris le 5 décembre au Musée National d'Histoire Naturelle et qui clôturera l'Année du Gorille et inaugurerait l'Année internationale de la biodiversité.

Campagnes, rôles et distinctions honorifiques

19. M. Lenten (CMS) a présenté le document CMS/StC36/18 rev 1 et a expliqué que le rôle d'Ambassadeur de la CMS, créé en 2006, pourraient bénéficier d'une définition plus claire. Le document proposait quelques critères pour le choix des ambassadeurs et des termes de référence du bureau. Il a cité Ian Redmond comme ambassadeur d'une campagne particulièrement réussie, et a également souligné qu'Arnulf Müller-Helmbrecht, nommé en 2008, avait récemment démissionné et que sa démission avait été acceptée.

20. Le Secrétariat examinerait la réussite des campagnes « l'Année du ... » jusqu'aujourd'hui, avec une contribution volontaire de l'Allemagne. La CMS participerait dans le AIB de la CDB en 2010, et 2011 serait peut-être déclarée « Année de la Chauve-souris ».

21. Lors de la CdP9 un certain nombre de particuliers avaient été reconnus comme des « champions » pour divers services à la Convention et la cause de la conservation des espèces migratrices. Le Prix de Thèse de la CMS a été décerné deux fois (à la CdP8 et de nouveau à la CdP9). Toutefois, National Geographic Deutschland a décidé à contrecœur de ne pas parrainer le Prix une nouvelle fois.

22. Mme Christiane Paulus (Allemagne) se félicite du fait que le Secrétariat était en train d'analyser ces campagnes, les rôles et les prix. M. John Mshelbwala (Président, Conseil Scientifique) souligne les observations faites par M. Lenten concernant M. Ian Redmond, dont la tournée africaine avait inclus une rencontre avec le Président de la commission de l'Environnement du Sénat nigérian. Toutefois, il estime qu'il doit être prêté plus d'attention à l'introduction/retraite progressive des campagnes « l'Année du ... ». Le Conseil scientifique pourrait donner des conseils sur la nomination des candidats qualifiés pour le poste d'ambassadeur et sur les candidatures des espèces à faire l'objet des campagnes « l'Année du ... ». Mme Ndeye Sene Thiam (Sénégal) a accueilli favorablement le YoG parce qu'elle mettait également en évidence la situation critique des

autres espèces de grands singes. M. Lok (Pays-Bas) a appuyé l'idée d'ambassadeurs et pensait que le comité permanent devrait avoir un mot à dire dans la nomination. Il a également demandé à partir de quel budget ont été payés les Ambassadeurs et a suggéré que les nominations devraient être limitées à deux ou trois termes.

23. Mme Céspedes (Chili) a félicité le Secrétariat pour le succès du YoG convenant sur le fait que la conservation des gorilles était une préoccupation mondiale. Elle a ajouté que les ambassadeurs doivent être des experts ou bien connus pour leur permettre d'être d'ardents défenseurs de la cause. Les critères de nomination d'Ambassadeurs dépendront des objectifs fixés pour la campagne en particulier.

24. M. Kante (PNUE) a déclaré que Ian Redmond, qu'il connaît bien, était unique et certainement un atout pour la CMS. Il a ajouté que la CMS avait besoin d'ambassadeurs avec différentes compétences. Tandis que Ian Redmond apportait une base scientifique solide, une personne ayant une grande expérience dans la collecte de fonds fournirait également des compétences complémentaires utiles. Mme Virtue (CMS) a clarifié la distinction entre les Ambassadeurs des campagnes « l'Année du ... » et les Ambassadeurs de la CMS. Elle a soutenu la remarque de M. Kante, en citant des différentes compétences portées à la CMS par les quatre ambassadeurs de la CMS à ce jour (Kuki Gallmann, Peter Schei, Stanley Johnson et Arnulf Müller-Helmbrecht). Certaines personnes pourraient aider dans des domaines très spécifiques d'activités, tandis que d'autres étaient des généralistes, capables de traiter un éventail plus large de questions. Étant donné les contraintes temporelles dans la gestion des campagnes « l'Année du ... », Mme Virtue a déclaré qu'il était nécessaire que le Secrétariat eut la flexibilité de désigner tels ou tels ambassadeurs. Les modalités de nomination des ambassadeurs réguliers de la CMS devraient aussi être rapides et souples, et la consultation avec le Comité permanent ou le Conseil scientifique devrait se faire par correspondance.

25. Le Président a convenu avec l'ensemble des points soulevés et a ajouté que les services rendus par ceux qui avaient démissionné du bureau devraient être reconnus.

26. M. Abdul Munaf Qaimkhani (Pakistan) a accueilli favorablement le document. En ce qui concerne les ambassadeurs, il a convenu que les campagnes « l'Année du ... » avaient besoin de l'expertise technique, tandis que les Ambassadeurs de la CMS pourrait être tirées de toutes les sphères, y compris les artistes, sportifs et même la royauté. George Schaller, avec des années d'expérience dans le domaine, serait un excellent choix pour l'AIB en 2010. Il a proposé que d'autres espèces fussent considérées comme l'objet de « l'Année du ... » en 2011, y compris l'Outarde houbara, qui couvrait beaucoup de Parties à la CMS comme Etats de l'aire de répartition. Il a appuyé l'idée de continuer le Prix de thèse et a encouragé la poursuite des travaux sur les gorilles.

27. M. Øystein Størkersen (Norvège) a approuvé le document et s'est félicité de la suggestion du Secrétariat de travailler sur des critères plus détaillés pour la sélection des ambassadeurs et pour définir leur rôle. Il a souligné que tous ceux qui sont nommés à ce jour avait été européen, bien actif sur la scène mondiale, mais tout en acceptant que le nombre des ambassadeurs devrait être limitée, ne pensait pas qu'il soit judicieux de fixer un maximum arbitraire. M. Trevor Salmon (Royaume-Uni) a convenu avec la Norvège que le nombre d'ambassadeurs ne devrait pas être fixé et a demandé instamment que les coûts d'appui des ambassadeurs ne doivent pas devenir incontrôlable.

28. Concernant les dépenses, Mme Virtue (CMS) a souligné que tous les postes d'Ambassadeur avait été bénévole, seul les coûts réels ayant été remboursés. En outre, les Ambassadeurs ont fait preuve de créativité en minimisant les charges financières de la CMS ; par exemple, le vol d'Ian Redmond en Afrique avait été payé par une entreprise de télévision et il avait utilisé les transports

publics pendant son séjour. De même, Stanley Johnson avait combiné ses missions pour la CMS avec des voyages de recherche pour des articles commandés par les journaux. Les occasions où les ambassadeurs auraient eu besoin des fonds de la Convention ou de « l'Année du ... » étaient limités (par exemple, leur présence à la CdP).

29. En réponse aux questions soulevées, le Secrétariat a décidé de supprimer le nombre maximal des ambassadeurs, tout en conservant la limitation de la durée. George Schaller avait été considéré comme ambassadeur du YoG, mais, malheureusement, n'avait pas été disponible. Il avait envoyé un message vidéo pour le site Web. Comme l'AIB était mené par la CDB, la nomination des ambassadeurs ne retombait pas sur la CMS.

30. Le Président a répondu à la suggestion du Pakistan que l'année 2011 soit « l'Année de l'Outarde houbara ». Il a estimé qu'il serait préférable d'attendre que l'instrument de la CMS entre en vigueur, et que des nouvelles positives soient annoncées dans le rapport de la région d'Asie. M. Lenten a ajouté que les campagnes « l'Année du ... » mettent l'accent sur un niveau taxonomique supérieur, plutôt que sur une seule espèce.

31. Le document a été noté et sous réserve de quelques amendements mineurs a été approuvé et adopté.

Action: le Secrétariat élaborera des critères de sélection plus détaillés et des termes de référence pour les « Ambassadeurs » de la CMS et « l'Année du ... » et les « Champions ».

Convenu: l'espèce pour la campagne « l'Année du ... » 2011 serait la chauve-souris.

Point 7 de l'ordre du jour: Processus de la Structure future de la CMS

Point 7a de l'ordre du jour: Premier pas du processus intersession concernant la structure future de la CMS (Rés. 9.13 et Addendum)

32. M. Olivier Biber (Suisse, Président du Groupe de travail intersessions sur la Structure future) a donné un exposé sur l'historique du processus, en mentionnant la composition du Groupe de travail (ISWGFS) et les actions menées à ce jour. En février 2009, M. Biber était venu à Bonn pour une réunion avec l'équipe de soutien et examiner la documentation initiale. Le Royaume-Uni et la France ont rédigé un questionnaire, qui a ensuite été envoyé à tous les Secrétariats. M. Biber a souligné qu'il était important que ce questionnaire avait émané des Parties. Le Centre de réglementation environnementale et de l'information Ltd (ERIC) a été nommé en août, financé par une contribution volontaire de la France. Les Secrétariats ont rempli les questionnaires et le Groupe de travail s'est réuni à Bonn en octobre, grâce au soutien financier de l'Allemagne. L'actuelle réunion du Comité permanent, prévue initialement pour octobre, avait été reportée pour permettre plus de temps pour élaborer le premier rapport, qui était encore considéré comme un « travail en cours ». Le Groupe de travail a examiné la manière de procéder avec les deux étapes suivantes du processus, qui avaient des conséquences pour d'autres activités de la Convention, par exemple le Groupe de travail du Conseil scientifique sur les routes aériennes de migration et les examens des espèces prévus en vertu de la Résolution 9.2.

33. Le Groupe de travail était à présent en train de solliciter les commentaires du Comité permanent et à travers le Comité, l'ensemble des membres de la Convention. M. Biber a également appelé à un soutien financier pour permettre aux consultants d'être engagés pour assister lors des étapes 2 et 3 et aider le Groupe de travail à se réunir.

34. Mme Begonia Filgueira (ERIC), au nom de l'équipe des quatre consultants, qui avaient travaillé sur le contrat, a donné une présentation du Rapport de l'étape 1, en soulignant les progrès de la CMS au cours des trente dernières années, la croissance des effectifs et du nombre d'instruments et de ses relations avec les AEM comparables. La structure de la Convention et des Accords a été décrite en détail. En termes financiers, la principale différence entre la Convention et les Accords d'une part, et les MdE de l'autre était la stabilité apportée par les contributions établies, qui couvraient les dépenses administratives de base. Les MdE et les projets de conservation reposaient principalement sur des contributions volontaires. Le Rapport avait été basé sur des questionnaires remplis par les Secrétariats de la famille de la CMS, des documents de réunion et des rapports. Les tableaux seraient complétés et annexés au Rapport en temps opportun.

35. Les synergies et l'intégration ont été facilitées par la localisation géographique de la CMS, AEWA et EUROBATS à Bonn. Le Secrétariat ASCOBANS avait fusionné avec celui de la CMS en 2007, alors que l'Accord sur les Gorilles était administré directement par le personnel de la CMS. L'administration du nombre croissant de MdE était une tâche majeure pour la CMS. En 2002, 13 employés permanents ont été responsables de 12 instruments, tandis qu'en 2009, 18 employés permanents ont été responsables de 27 instruments, principalement des MdE sans propre budget. Seule une partie de la charge a été atteinte grâce à la conclusion des accords avec les ONG. Cinq autres instruments de la CMS étaient prévues, et il n'y avait aucune indication que seraient fournies des ressources supplémentaires.

36. Le financement par des contributions volontaires était moins sûr, mais les pays donateurs avaient tendance à avoir un plus grand sens d'appartenance pour les projets qu'ils appuient. L'Accord sur les Gorilles envisageait des contributions établies par ses Parties, mais les fonds générés pourraient couvrir seulement une fraction des coûts de l'Accord. De même, ont été soulevés seulement un quart des 120.000 dollars nécessaires pour financer le MdE de l'Eléphant de l'Afrique pour le prochain triennat. Les 13% de frais généraux prélevés sur l'ensemble des dépenses par le PNUE est retourné à la CMS sous la forme de personnel de l'Unité d'Administration et Management du Fonds (AFMU).

37. Le respect des obligations de déclaration traditionnelle, était un problème dans toutes les Conventions, notamment en raison de la duplication et du fait de la « fatigue de fournir des rapports » lorsque des données similaires étaient demandées dans des formats différents. La CMS est en train de travailler avec d'autres AEM sur l'harmonisation. Le système de déclaration en ligne IOSEA est novateur et bien considérée.

38. La principale conclusion a été qu'il n'y avait pas suffisamment de personnel et d'autres ressources pour appliquer les différentes activités, ce qui signifie que certaines tâches clés ont dû être gelées. La Convention a été confrontée à une décision sur la façon de gérer la croissance future soit chercher à recruter des Parties ou soit développer de nouveaux instruments. Il avait besoin d'élaborer une nouvelle approche de renforcement des capacités afin de renforcer les capacités institutionnelles des Parties dans certaines régions.

39. Mme Marie-Christine Grillo-Compulsione (Secrétaire exécutif, ACCOBAMS) a dit qu'elle n'avait pas pu assister à la réunion du Groupe de travail, mais avait été en contact direct avec ERIC et était prête à aider le processus. Elle avait quelques autres observations sur le projet de rapport et les soumettrait par écrit.

40. Mme Céspedes (Chili) a félicité les consultants pour avoir produit un rapport exhaustif. Elle a souligné la nécessité de s'appuyer sur toutes les synergies possibles. Dans le court terme, cela pourrait impliquer un travail supplémentaire, mais entraînerait des économies et gains d'efficacité à

long terme. Il se peut que le Chili pourrait aient encore d'autres observations sur le projet; aucun autre pays en Amérique du Sud n'a eu des observations.

41. Mme Marianne Courouble (France) a souligné l'importance attachée par son pays pour le Processus de la Structure future et a annoncé une contribution volontaire supplémentaire de 90.000€ pour couvrir les frais de réunion et l'embauche de consultants.

42. M. Salmon (Royaume-Uni) a souligné qu'il est nécessaire que le processus progresse et que le rapport est un document «vivant». Il a suggéré qu'un délai relativement serré pour conclure l'étape 1 aiderait à concentrer les esprits. Il a demandé si le Secrétariat n'avait pas encore analysé les éléments du plan de travail qui ont été négligés par manque de ressources. Mme Mrema (CMS) a déclaré que le Secrétariat préparerait cette analyse à temps pour l'étape 2.

43. Mme Thiam (Sénégal) a demandé un délai plus souple pour permettre que de nouvelles consultations aient lieu dans sa région, vu que la version française du rapport vient tout juste de paraître. Elle a remercié les consultants pour le Rapport, mais a suggéré que le rôle du bureau au Sénégal dans la gestion du MdE de la tortue de l'Atlantique devrait être mentionné. Ce bureau pourrait aussi contribuer à de possibles synergies avec la conservation des cétacés dans la région.

44. M. Lok (Pays-Bas) a estimé que ce rapport constituait une base solide pour poursuivre le processus de la Structure future. Il assurerait en effet une précision supplémentaire sur le contexte de la fusion d'ASCOBANS, mais d'autres pays de la région européenne devaient encore présenter leurs observations. Bien que la description des structures actuelles fût complète, il a estimé que les auteurs du rapport pourraient approfondir l'analyse et identifier plus clairement les avantages et les inconvénients des trois modes d'organisation différents, comme par espèce ou groupe d'espèces, par région ou par emplacement. Une stratégie était nécessaire pour régler le problème d'un accroissement de la charge de travail et des ressources limitées, car les Parties étaient peu susceptibles d'augmenter considérablement le budget. Il a souligné que, en fixant une date limite pour les commentaires finals, il faut tenir compte de la période de vacances à venir.

45. Mme Theresa Lim (Philippines) a convenu que le rapport constituait une bonne base pour de futures discussions. La question clé était de savoir comment renforcer le rôle de la CMS et définir une nouvelle orientation stratégique.

46. Après quelques discussions, il a été convenu que la date limite pour les commentaires à soumettre pour les consultants et le Secrétariat serait le 20 janvier 2010. Cela devrait laisser suffisamment de temps pour poursuivre les discussions régionales. En ce qui concerne le futur calendrier du processus de la Structure future, la possibilité de la prochaine Conférence des Parties en octobre plutôt qu'en décembre a dû être prise en compte. M. Biber a présenté le calendrier provisoire qui anticipait la CdP10 à la fin de 2011: l'étape 2 du processus de la Structure future débutera en décembre 2009. Le Groupe de travail se réunira en juin 2010 et la 2^{ème} étape du rapport sera prête en septembre 2010 à temps pour le prochain Comité permanent. L'Étape 3 devrait commencer immédiatement après le prochain Comité permanent en novembre 2010. Le Groupe de travail se réunira de nouveau en février-mars 2011 pour discuter le premier projet du rapport final et les trois options requises par la Résolution 9.13 devraient être prêtes en avril 2011, afin de respecter les délais de la CdP. M. Biber a conclu en remerciant l'Allemagne et la France pour le financement, qui a assurée que les réunions du Groupe de travail pourraient avoir lieu et des consultants pourraient être engagées.

47. Le Président a demandé s'il était nécessaire de rechercher des contributions supplémentaires et a suggéré qu'une lettre soit envoyée à des donateurs probables. Le processus de la Structure future ayant donné l'occasion à la Convention de faire une pause de réflexion M. Salmon a estimé

que des ressources prévues pour le développement des instruments pourraient être réaffectées. Le Secrétariat a confirmé que, avec l'engagement de la France, il y avait maintenant suffisamment de fonds pour le processus de la Structure future mais cela ne couvrirait pas les trois examens prévus en vertu de la Résolution 9.2.

48. Le Comité a approuvé le rapport tel qu'il est, en reconnaissant qu'il y avait d'autres changements à effectuer ainsi que les annexes devaient être complétés.

Projet de rapport approuvé, mais son statut de « travail en progrès » a été reconnu

Date limite: présentation des observations sur le projet de rapport avant le 20 janvier à ERIC et au Secrétariat

Secrétariat: préparer l'analyse des activités du Plan de travail et les ressources correspondantes

ERIC: mention rôle de SINEPAD dans le MdE des tortues de l'Atlantique dans le Rapport

Point 7b de l'ordre du jour: Examen des Accords existants de la CMS et des projets liés sur les groupes taxonomiques (Res. 9.2)

49. M. Biber (Président, ISWGFS) a présenté le document CMS/StC36/14. Il a déclaré que la Résolution 9.2 n'a pas mentionné la question de savoir qui doit procéder aux examens et comment. Ni la Résolution 9.13, ni l'addendum, n'assignaient cette tâche à l'ISWGoFS. Lors de leur réunion en octobre, les membres du ISWGoFS ont identifié deux options: premièrement, conformément à l'esprit de la Résolution 9.2, ces examens soient effectués pour fournir au processus de la Structure future une analyse plus approfondie de tous les instruments de la CMS et des fonds afin d'élaborer un contrat sur la base des termes de référence par le Secrétariat de la CMS en consultation avec le Groupe de travail et, deuxièmement, que le mandat de la Résolution 9.2 soit déjà rempli par le Groupe de travail de la Structure future dans l'étape 1 et serait pris en compte dans les étapes 2 et 3, sans la nécessité d'effectuer les examens de manière tout à fait complète. Son option préférée était la première.

50. M. Mshelbwala (Président, Conseil Scientifique) a également préféré la première option et a demandé instamment la recherche des moyens pour financer les examens. Le Secrétariat a estimé que chacun des trois examens coûterait environ 30.000 €.

51. M. Kante (PNUE), à la lumière de l'engagement montré par M. Biber et autres personnes impliquées dans le processus de la Structure future, a proposé de mettre 40.000 dollars à disposition, à condition que des fonds équivalents soient fournis par les Parties.

52. Remerciant le PNUE pour l'offre conditionnelle de financement, le Président a demandé et obtenu le mandat d'émettre une lettre demandant des contributions équivalentes lorsque le projet de compte-rendu est distribué. Il cherchait le soutien des membres régionaux du Comité. Le Secrétariat continuera également à rechercher des fonds supplémentaires. Afin de respecter les délais, le travail devait commencer dès que possible. Il a ensuite annoncé que, en marge de la réunion, un certain nombre de promesses provisoires de financement avaient été reçus.

Action: des lettres demandant des contributions volontaires seront signées par le Président et envoyées à certains potentiels donateurs

Point 6 de l'ordre du jour: Plan Stratégique de la CMS

Point 6a et b de l'ordre du jour: Plan Stratégique de la CMS 2006-2011 (Res 8.2 et Res 8.5) et Plan Stratégique de la CMS 2012-2017

53. M. Marco Barbieri (CMS, Administrateur des Accords) prit la parole pour le Plan stratégique 2006-11 et l'Accord de développement, faisant référence au Document CMS/StC36/8 et l'addendum. Le Secrétariat informe de la même façon que lors de la CdP9, sur les activités incluses dans le Plan de travail annuel correspondant aux objectifs et buts du Plan stratégique. Comme il s'agissait essentiellement d'un rapport d'activités, mis en œuvre par le Secrétariat de la CMS, d'autres parties de la Famille CMS, tels que d'autres organes de la CMS, Accords, Parties individuelles et d'autres intervenants n'ont pas été couverts en détail. Le Comité permanent a été invité à fournir des informations pour savoir si ce mode de déclaration était suffisant et satisfaisant.

54. La Résolution 8.2 avait demandé à la CdP d'examiner le plan stratégique aux CdP 9 et 10. Le Secrétariat a fait rapport sur la mise en œuvre à moyen terme lors de la CdP9. La CdP10 devait examiner le Plan stratégique complet et la façon dont l'évaluation serait faite devait être pris en compte. Le Plan stratégique prévoyait que sa deuxième révision de fin de période pourrait être dirigée par le Comité permanent ou, si les ressources le permettaient, par une évaluation externe indépendante. La famille de la CMS devrait également être impliquée. Considérant que les résultats et recommandations de cette évaluation seraient un apport important pour l'élaboration du nouveau Plan stratégique, les discussions et décisions concernant les deux processus doivent être coordonnés. Comme les résultats du processus de la Structure future devaient représenter des éléments clés pour l'élaboration du nouveau Plan stratégique, un rôle est prévu pour le Groupe de travail intersessions sur la Structure future.

55. M. Biber, qui avait mené le Groupe de travail, et qui avait rédigé le Plan stratégique précédent, a expliqué que la CdP9 n'a malheureusement pas donné un mandat clair sur la manière dont le développement doit être mené. Les options proposées par le Groupe de travail sur la Structure future sont les suivantes:

- Prolonger le Plan actuel avec les modifications appropriées pour, disons, trois ans jusqu'à 2014, ce qui aurait également l'avantage d'avoir moins de répercussions sur les coûts, ou
- Elaborer un nouveau plan complet (ce qui était proche de l'esprit de la Résolution), mais cela nécessiterait trois variantes reflétant les trois options nécessaires pour le processus de la Structure future.

56. Mme Céspedes (Chili) reconnaissant que la CMS était au milieu d'une révision structurel a estimé que la première option serait plus appropriée. Le développement de trois options complètes serait trop long. M. Lok (Pays-Bas) craignait que la simple adaptation du plan existant signifiait de continuer comme avant et a demandé si le Groupe de travail de la Structure future pourrait indiquer le chemin à suivre. La Convention courait aussi le risque de mettre l'accent sur les processus plutôt que sur les actions de conservation les trois prochaines années.

57. Le Président a discuté cette question avec le Secrétariat et M. Biber, et avait convenu que la production même d'un aperçu des principaux objectifs pour chacun des trois avenir de la Structure future ne serait pas facile, surtout parce qu'il n'y avait pas de garantie qu'une des options soit proche du statu quo. Il a estimé que le Plan actuel devrait être prolongé, afin de donner du temps au Groupe de travail sur le Plan stratégique pour élaborer un projet après la CdP10, quand l'option de la

Structure future serait connue. M. Biber était d'accord. Il n'est pas réaliste d'attendre que des projets de plans entièrement travaillés soient élaborés en parallèle. Il a recommandé d'adapter le Plan présent pour une courte période de transition, incorporant les changements de direction considérés comme étant appropriés par les Parties, permettant d'éviter ainsi la perte de l'élan. Mme Courouble (France) appuyait la suggestion de M. Biber.

58. M. Qaimkhani (Pakistan) a souligné l'importance du nouveau Plan stratégique, qui devrait être mis en vigueur dès que possible. Il a suggéré que le Plan 2006-11 soit prorogé pour un an seulement, et qu'un Groupe de travail dédié, à la CdP10, finalise un nouveau Plan stratégique pour 2012-17 reflétant pleinement la Structure future de la Convention. M. Lenten (CMS) a soutenu M. Qaimkhani et a déclaré qu'il ne pensait pas que l'ISWGoFS devrait être accablé par la tâche supplémentaire de rédiger de trois versions du Plan stratégique. Il n'y voit aucun problème si la CdP mandatait le Comité permanent d'adopter un plan provisoire, établissant un Groupe de travail chargé d'élaborer le texte et en le laissant adopter la version finale à la CdP11 en 2014.

59. Le Président, après avoir constaté que les préoccupations exprimées par les Pays-Bas avaient été examinées et que M. Biber était content que la proposition fût réalisable, a demandé à la réunion d'approuver la manière suggérée de procéder c'est-à-dire que le plan actuel soit adapté et prorogé pour un an. Cela a été accepté.

Point 8 de l'ordre du jour: Rapports des membres et des observateurs du Comité Permanent

60. Le Président a invité les Secrétariats de la famille CMS, les membres régionaux du Comité et les représentants des organisations partenaires de donner de brefs rapports oraux sur leurs activités.

Secrétariats des Accord de la CMS

AEWA

61. M. Sergey Dereliev (Administrateur technique, AEWA) a fait allusion au Document d'information 5, le rapport sur les activités du Secrétariat de l'AEWA depuis la MOP de l'année précédente. L'Accord a continué à croître, l'Éthiopie était sur le point de devenir la 63^{ème} Parties à l'AEWA en février 2010. La MOP4 avait adopté un plan stratégique d'une durée de neuf ans ; neuf ans ayant été considérés comme la période optimale.

62. Sept révisions de la mise en œuvre devraient être soumises à chaque MOP, mais le financement a seulement été assuré pour cinq d'entre elles. En outre, le Secrétariat et le Comité technique ont examiné la suppression progressive de la grenaille de plomb et les effets du changement climatique. Sept nouveaux plans d'action pour les espèces (SSAP) avaient été approuvés, ils étaient maintenant au nombre de quinze. L'administration de ce nombre de SSAP est un défi pour le petit Secrétariat, donc des mémorandums de coopération avec les ONG ont été conclus pour venir en aide. Un poste de consultation pour la coordination des activités de l'Oie naine a été créé avec le financement de la Norvège. Avec le soutien français, un poste de conseil a également été établi pour l'initiative africaine. Vingt autres espèces ont été ajoutées aux annexes de l'AEWA. Ce sont principalement des oiseaux de mer, mais la couverture des espèces par l'ACAP a été délibérément exclue pour ne pas faire double emploi.

63. Le poste d'Administrateur d'information approuvé à la MOP4 avait été pourvu avec la nomination de M. Florian Keil, le JPO précédent. Son temps est partagé entre le projet Wings over Wetlands et l'application de la stratégie d'information de l'AEWA. Une brochure relatant les expériences faite par la suppression de la grenaille de plomb a été produite en anglais et en

français ; un projet financé par l'Espagne en Afrique du Nord sur la gestion des zones humides a été effectué et, immédiatement avant la MOP, une session de formation pour la négociation, a eu lieu pour les délégués anglophones. Il a été envisagé un exercice similaire pour les délégués francophones.

64. Un Processus d'examen de mise en œuvre (IRP) a été adopté et le premier cas était en cours. Cette chasse concernait le Vanneau sociable en danger critique dans la République arabe syrienne. Une mission consultative, financé par l'Allemagne, était envisagée, en liaison avec les autorités syriennes.

65. En résumé, malgré les meilleurs efforts de l'Accord, 41% des espèces couvertes sont toujours en déclin, avec la possibilité qu'une espèce ait disparu. En collaboration avec la CMS, un groupe dirigé par Nicola Crockford de la RSPB espérait trouver des spécimens survivants du courlis à bec grêle.

EUROBATS

66. M. Andreas Streit (Secrétaire exécutif, EUROBATS) a signalé qu'une série de publications indiquant comment mettre en œuvre des Résolutions cruciales avaient été produites, qui couvraient les sites souterrains, les évaluations d'impact environnemental pour les fermes éoliennes et la gestion forestière. Le lancement de nouvelles lignes directrices sur un plus grand nombre de sites terrestres, comme les bâtiments historiques et les logements, était imminent. La prochaine MOP se tiendrait à Prague, République tchèque, en septembre 2010, où l'une des questions clé sera de reconnaître l'ensemble du Paléarctique occidental comme l'Aire de l'Accord, étendant l'EUROBATS à la Méditerranée du Sud et le Moyen-Orient.

67. Les contributions volontaires ont permis la réalisation une dizaine de projets, obtenant des résultats positifs dans les pays en transition. Un projet a été réalisé en Tunisie.

ASCOBANS

68. Mme Heidrun Frisch (Coordinatrice, ASCOBANS) a présenté le Document d'information 6, le rapport du Secrétariat de CMS/ASCOBANS. L'événement principal a été la MOP6 à Bonn, qui avait considéré la fusion du Secrétariat (abordée plus en détail au titre du point 9b). Deux plans d'action pour les marsouins communs de la mer du Nord et Baltique ont été adoptés. Une résolution, appelant à des lignes directrices de précaution pour minimiser les perturbations causées aux cétacés par le bruit sous l'eau surtout pendant la construction de fermes éoliennes offshore a été adopté. Le nouveau Plan de travail de l'accord (2010-12) a identifié deux priorités: les prises accidentelles et le bruit. Un format révisé des rapports nationaux a été convenu.

69. Le rapport écrit contenait des informations sur d'autres réunions tenues pendant la période considérée, à savoir la 16^{ème} Réunion du Comité consultatif et la 5^{ème} Réunion du Groupe de travail de la mer Baltique, un aperçu des groupes de travail thématiques et régionaux constitués dans le cadre du Comité consultatif, des informations sur les projets financés avec des fonds ASCOBANS ainsi que des matériels de sensibilisation et activités récentes.

Accord sur les Gorilles

70. Mme Virtue (CMS) a présenté le rapport sur l'Accord des Gorilles (Document d'information 9). L'accord est entré en vigueur en juin 2008. Six des dix Etats de l'aire de répartition étaient désormais Parties. La première MOP ayant eu lieu à Rome a adopté des Plans d'action pour les quatre sous-espèces. Un groupe de travail sur la surveillance avait été établie.

71. Il y a eu des retards dans l'établissement du Comité technique avec certaines Parties qui n'avaient pas désigné leur candidat. Le financement est toujours un problème majeur étant donné que les contributions des Parties, tous des pays en développement, s'élèvent à un montant de 18.000€ soit 10% du budget. Les dispositions relatives prise au secrétariat se traduisent par le fait qu'il n'y a aucun membre du personnel entièrement dédié à l'Accord, ce qui entrave le développement de son identité indépendante, mais au moins la lancée est maintenue.

ACCOBAMS

72. Mme Grillo-Compulsione (ACCOBAMS) a signalé que le Monténégro a adhéré à l'Accord et que l'Égypte était en passe de le faire. Une conférence a été organisée en Tunisie pour faciliter l'échange d'information et il a été organisé une formation pour les scientifiques. Un manuel de formation a été publié. L'Accord était en train de mettre en œuvre des projets sur les prises accessoires et de faire le suivi pour les animaux échoués et une série d'ateliers régionaux bien accueillis ont été organisés. Le Comité scientifique se réunira au Maroc pour préparer le Programme de travail 2010-13 prêt pour son adoption à la MOP à Monaco.

Représentants régionaux

73. M. Nana Kofi Adu-Nsiah (Ghana) a déclaré qu'il y avait eu une réunion conjointe de la CITES et CMS sur les éléphants. La création de corridors de migration dans les Zones de gestion communautaire des ressources (CREMA) encourageait la gestion transfrontalière entre le Ghana et le Burkina Faso.

74. Mme Thiam (Sénégal) a fait allusion à une deuxième réunion régionale, qui avait eu lieu en Côte d'Ivoire, et constituait une preuve supplémentaire de la coordination croissante dans le cadre de la CMS.

75. M. Khaled Zahzah (Tunisie) a signalé qu'une vaste zone dans le sud de son pays a été désignée comme parc national, y compris un habitat convenable pour les antilopes.

76. M. Qaimkhani (Pakistan) avait reçu des nouvelles concernant des activités de tortues marines dans la région de l'Asie par l'Oman, qui n'était pas encore Partie à la CMS, l'Inde et le Pakistan. Les ONG internationales ont été conviées à la collecte des données sur deux rapaces rares, le Faucon pèlerin et le Faucon Sacre. Le projet de texte de l'Accord sur l'Outarde houbara était à l'étude du Ministère des Affaires étrangères et un bureau régional coordonnait les efforts de conservation pour le léopard des neiges.

77. M. Ahmed Ibrahim Boug (Arabie saoudite) a indiqué que l'Accord de l'Outarde houbara était en progrès et on attendait la confirmation par le Ministère saoudien des Affaires étrangères arabes de sa volonté d'agir en tant que dépositaire. L'Arabie saoudite n'est toutefois pas en mesure d'accueillir le Secrétariat de l'Accord.

78. Conformément à la Résolution 9.20, une réunion a été organisée dans les Emirats arabes unis sur le Faucon sacre. Le projet de recherche financé par l'Arabie saoudite a été approuvé et un rapport serait soumis au Conseil scientifique avec une recommandation concernant la liste des espèces en vertu de la CMS.

79. M. Størkersen (Norvège) n'a pas reçu de rapports des autres pays de la région européenne. La Norvège a accueilli la MOP3 d'ACAP en avril et a donné le financement d'un poste de conseil dans le Secrétariat de l'AEWA sur l'Oie naine. En conjonction avec le programme LIFE de l'UE, des projets ont été financés pour voies aériennes de migration. La Norvège a signé le MdE des

rapaces, a mis en œuvre un plan national pour la conservation des chauves-souris et a envisagé de faire une offre pour l'accueil de la CdP10.

80. M. Lok (Pays Bas) a souligné le lancement du livre « Living on the Edge » qui avait été un effort conjoint entre Wetlands International, BirdLife International et le Gouvernement néerlandais.

81. Mme Monika Lesz (Pologne) a dit que la Pologne avait institué un système de surveillance du syndrome du nez blanc dans les chauves-souris et a créé un forum ministériel conjoint à l'égard d'ASCOBANS. La Pologne a également complété ses propositions pour le réseau Natura 2000 de sites protégés.

82. Mme Lim (Philippines) a décrit la coopération bilatérale entre les Philippines et l'Australie sur les échouages de mammifères marins et la coopération trilatérale entre les Philippines, l'Indonésie et la Malaisie sur les tortues marines. Les Philippines et la Malaisie ont réalisé des travaux de mise en œuvre transfrontaliers. Dans le « Triangle du corail » les trois pays d'Asie du Sud et l'Australie collaborent avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les îles Salomon et Timor Leste. Une conférence maritime est-asiatique avait eu lieu en novembre avec plus de 800 participants, où le rôle des aires marines protégées dans la conservation des espèces migratrices a été discutée. La réunion a recommandé de faire plus d'études de la biologie et de l'écologie des espèces migratrices. Les préparatifs pour la réunion de février 2010 sur les requins avancent.

83. Mme Nickel (Allemagne) a annoncé qu'un JPO serait mis à la disposition de la CMS pour, peut-être, deux ou trois ans pour agir en tant que responsable régional pour l'Asie centrale. L'Allemagne veut en outre fournir 50.000€ pour la réunion sur les requins et a proposé l'ajout de deux espèces de requins aux annexes de la CITES. Une contribution de 25.000 € était destinée à financer l'examen des Campagnes « L'Année du ... » et des efforts sont déployés pour revitaliser le groupe « Amis de la CMS », qui avaient une réunion plus tard en décembre 2009.

84. Mme Céspedes (Chili) rapportant pour le compte d'Amérique du Sud a déclaré que pendant la CdP9, une réunion des signataires du MdE avait eu lieu sur les oiseaux des prairies avec la participation du Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. Un atelier sur les oiseaux marins organisé par une ONG a eu lieu en Uruguay et une réunion de stratégie sur les flamants andins a eu lieu à La Paz, en Bolivie, en présence de M. Rilla du Secrétariat de la CMS. L'Équateur est axé sur les actions de conservation et d'échange d'informations et a lancé une base de données. Il y a des coopérations bilatérales entre les experts du Canada et du Chili. Le Chili a également conduit une étude des sites de nidification, est sur le point de ratifier la Convention de la Tortue Américaine et a publié un décret interdisant la pêche de treize espèces de requins.

85. Au nom de l'Amérique centrale et des Caraïbes, Mme Ibelice Añino (Panama) n'a pas reçu de rapports d'autres pays, peut-être à cause de récents changements de gouvernement dans certains pays. Au Panama, le Parlement avait pris plusieurs initiatives de conservation. En octobre, avec le soutien des États-Unis, ont été organisées des formations sur les questions de cétacés et a été conclu un Plan national d'action pour les requins et un autre sur les tortues marines est prévu.

86. Le Président a remercié les représentants et les membres pour leurs rapports. Il avait identifié un point soulevé dans de nombreux rapports, à savoir les difficultés liées à la collaboration avec les Parties dans les régions. Après avoir discuté du sujet avec le Secrétariat, il a suggéré l'établissement des termes de référence décrivant le rôle des membres régionaux du Comité permanent. Le Président a demandé à toutes les personnes présentes à envoyer leurs coordonnées correctes au Secrétariat ainsi qu'à lui, et aider le Secrétariat à obtenir une mise à jour de tous les détails des points focaux nationaux.

Action: Le Secrétariat rédigera le projet de termes de référence sur le rôle des membres régionaux du Comité permanent; Les Membres du Comité doivent fournir leurs coordonnées

Observateurs

87. M. Sadegh Sadeghi Zadegan (République islamique d'Iran) a regretté d'avoir à annoncer que le dernier oiseau dans la volée de Grues de Sibérie occidentale n'avait pas réussi à réapparaître cette année. La septième réunion des signataires du MdE aura lieu en mars 2010 à Téhéran, à laquelle serait décidée la question de savoir s'il faut créer un Fonds d'affectation spéciale distinct. Le projet du GEF sur les zones humides de la Grue de Sibérie était sur le point d'atteindre sa conclusion et une des questions principales pour la réunion du MdE mentionné ci-dessus est l'examen des moyens de réaliser les actions de suivi du projet du GEF pour le MdE de la Grue de Sibérie. L'Iran a également été actif dans les initiatives de recherche pour le Courlis à bec grêle, coordonné par Nicola Crockford du RSPB. M. Zadegan a souligné que, du fait qu'il n'y avait pas eu de réunions des Etats de l'aire de répartition du MdE sur le Courlis à bec grêle récemment, l'organisation d'une réunion des Etats de l'aire de répartition pourrait aider à réactiver et à renforcer ce MdE.

88. Mme Nicola Crockford (BirdLife International) s'est présentée comme successeur de John O'Sullivan. Elle a rappelé que le BLI avait été impliqué avec la CMS dès le début. Lors d'une récente restructuration au sein du BLI, il avait été décidé de réduire la couverture de l'organisation des AEM, mais de maintenir la participation aux initiatives de la CMS en raison du cheminement de la Convention. Elle s'est félicitée du rapport d'ERIC et de l'encouragement que le débat a suscité parmi les Parties.

89. Elle a fait allusion à la baisse alarmante en Afrique sub-saharienne des oiseaux passereaux migrateurs. Elle a cependant été encouragée par le bon esprit de coopération entre les MdE de la CMS et les groupes de travail traitant de la Grue de Sibérie, le Vanneau sociable et le Courlis à bec grêle. En réponse au commentaire de M. Zadegan sur le fait qu'il n'y ait pas eu de réunions des Etats de l'aire de répartition pour le MdE du Courlis à bec grêle, elle remarqua que la première priorité était de trouver les oiseaux et d'essayer d'adapter les émetteurs fournis par l'AEWA.

Point 9 de l'ordre du jour: Ressources

Point 9a de l'ordre du jour: Personnel et organisation du Secrétariat - le recrutement de personnel

90. M. Lenten (CMS) a déclaré que, dans les douze derniers mois, dix-neuf postes sont devenus vacants au sein de la famille CMS. Quatorze membres du personnel ont été recrutés et cinq étaient encore dans le processus. M. Lenten a présenté un organigramme et a signalé les modifications apportées dans les lignes de reporting. Le poste de Secrétaire exécutif avait été pourvu par la nomination d'Elizabeth Mrema. Le recrutement du Secrétaire exécutif adjoint était en procès.

91. Il a souligné que le poste lié au projet des Antilopes de la région sahélo-saharienne était vacant et s'est félicité de l'attribution d'un JPO du gouvernement allemand. Le JPO passera probablement une partie de son temps à Abu Dhabi. Si le PNUE accepte de financer l'un des postes du Secrétariat existantes avec les 13% PSC, alors les fonds seraient libérés permettant d'employer du personnel supplémentaire.

Point 9b de l'ordre du jour: Fusion des Secrétariats de la CMS et d'ASCOBANS: résultats du MOP6

92. M. Lok (Pays-Bas) a rappelé aux participants que l'évaluation des modalités du secrétariat ASCOBANS avait été part de l'ordre du jour de la CdP9, mais l'opinion des Parties de la CMS avait été qu'il était plus approprié de permettre aux Parties d'ASCOBANS d'exprimer leurs points de vue en premier lieu. Il y avait eu des discussions approfondies sur l'évaluation au sein du Comité consultatif en avril et le Comité a demandé que le Secrétariat élabore trois propositions de budget. À la Réunion des Parties en octobre, il avait été convenu de poursuivre les arrangements intérimaires pour une période de trois ans. Le Comité consultatif a été demandé de revoir les modalités de nouveau en 2011 et faire rapport à la MOP de 2012. La volonté des Parties à la CMS de continuer à maintenir un Secrétariat fusionné a été noté avec gratitude.

93. La réunion a pris note du document CMS/StC36/12 rev1 et a confirmé que l'arrangement de la fusion du Secrétariat devrait se poursuivre durant les trois prochaines années.

Point 9c et d. de l'ordre du jour: Etat des fonds d'affectation spéciale de la CMS 2009-11 et collecte de fonds

94. M. Sergey Kurdjukov (Administration et gestion des fonds, CMS) a annoncé que, sur les 1,9 millions € des contributions dues en 2009, 1,7 millions € ont été reçus. Certains des 200.000 € impayés étaient prévisibles les Parties concernées payant souvent en fin d'année. Certaines Parties avaient versé leurs contributions à l'avance et 500.000€ ont été donnés en contributions volontaires. Bien que le solde du Fonds d'affectation spéciale fût en bonne santé, les Parties ayant des arriérés ont été priées de payer leurs contributions.

95. Le Sous-comité des finances et du budget s'est réuni et a examiné le revenu et les dépenses (voir également le point de l'ordre du jour 10a). Des questions ont été soulevées sur des sujets tels que la technologie de l'information, les voyages, les dépenses consacrées aux consultants et la présence de la CMS à Washington DC. En réponse à une question du président, M. Kurdjukov a expliqué que le niveau des arriérés de la CMS sont en ligne avec d'autres AEM. La raison la plus probable pour le non-paiement a été le ralentissement économique et les taux de change défavorables. Le PNUE a envoyé des factures et des rappels, le cas échéant. Le Président a déclaré que malgré les arriérés, la CMS n'avait pas des problèmes de trésorerie, cependant le Comité ne devait pas négliger la question. Les contributions font partie des engagements des Parties et que les sommes dues étaient abordables.

96. M. Biber (Suisse) a annoncé qu'en plus de la contribution volontaire à la réunion du MdE de la Grue Sibérienne, 15.000€ seraient mis à disposition en 2010 pour le Groupe de travail sur les voies aériennes de migration.

97. Il a été convenu que les représentants du Comité permanent devraient contacter les Parties de leurs régions qui sont en retard avec les contributions.

Action: Les Parties ayant des arriérés seront rappelées à payer leurs contributions (par les représentants régionaux et le Secrétariat)

Point 9e de l'ordre du jour: Bureau de la CMS à Abou Dhabi

98. Mme Mrema (CMS) a présenté le Document d'information 11 et a rappelé au Comité l'offre généreuse des autorités d'Abou Dhabi fournissant au moins pendant trois ans le financement nécessaire au fonctionnement d'un bureau pour gérer les MdE sur les Rapaces et le Dugong. Le

personnel avait été recruté et tous sauf un avaient pris leurs fonctions. L'équipe était sur le point d'emménager dans les nouveaux locaux, dans un immeuble tout neuf de l'Agence de l'environnement, avant la fin de cette année. L'Accord de pays hôte est essentiellement finalisé et est actuellement avec les autorités d'Abou Dhabi pour leur examen final en préparation pour la signature. Une inauguration officielle du bureau est prévue avec un événement médiatique pour promouvoir les travaux du bureau.

99. Mme Courouble (France) a demandé si le bureau d'Abou Dhabi a été en mesure de faire progresser les activités de conservation. En réponse, il a été souligné que le Coordonnateur exécutif vient d'arriver à Abou Dhabi en juin et que le personnel est arrivé plus tard, et qu'ont dû être franchies un certain nombre d'obstacles bureaucratiques.

100. M. Salmon (Royaume-Uni) et M. Størkersen (Norvège) ont demandé des précisions sur Abou Dhabi et les responsabilités des bureaux de Bangkok vers le MdE de la tortue marine IOSEA. Le Secrétariat a promis examiner cette question et fournir des éclaircissements en temps opportun. Mme Courouble, qui avait assisté aux réunions de négociation, a dit que le mandat du Bureau d'Abou Dhabi concernant l'IOSEA s'étendait seulement dans la partie occidentale de l'aire de répartition. Mme Thiam (Sénégal) se demandait si le bureau pourrait aider la zone IOSEA, en particulier avec la mise en œuvre du MdE de la tortue de l'Atlantique. M. Salmon (Royaume-Uni) a suggéré que ces questions pourraient être renvoyées au Sous-comité des Finances et de l'Administration pour être résolu.

Point 10 de l'ordre du jour: Suivi des décisions remarquables du StC35 et de la CdP9

Point 10a de l'ordre du jour: Sous-comité des finances et du budget (Rés. 9.14)

101. M. Salmon (Royaume-Uni), le président du Sous-comité des finances et du budget a fait rapport de la première session de l'organe, nouvellement créé. Il s'est excusé de ne pouvoir donner qu'un rapport oral et non pas écrit, tel que prévue dans la Résolution 9.14, qui avait créé le Sous-comité. Un rapport écrit serait soumis ultérieurement.

102. Toutes les régions qui avaient désigné un représentant (seule l'Océanie n'en a pas encore désigné), l'Allemagne en qualité d'observateur et les membres du Secrétariat ont assisté à la première réunion. Le débat a été ouvert et constructif. Le rôle du Sous-comité a inclus le suivi des dépenses, et à assurer que les contributions ont été reçues. Les Parties ayant des arriérés devaient être rappelées. Les comptes présentés comprendraient les trois premiers trimestres de l'année et la plupart des lignes budgétaires étaient sur la bonne voie. Certaines lignes du personnel ont été sous-utilisées en raison de postes vacants, de même que certains des programmes connexes. Les consultants ont été utilisés pour couvrir certaines lacunes, et le Sous-comité avait demandé que cela soit expliqué à travers des notes en bas de page en vue d'une plus grande clarté.

103. Lors de la CdP9, ont été exprimées des préoccupations concernant les coûts élevés des services informatiques fournis par le programme VNU sur le campus principal de l'ONU. Le Secrétariat avait fait appel à des offres d'autres fournisseurs, mais l'intérêt est limité, et il n'y avait pas des candidats appropriés. Il a donc été convenu que le Secrétariat devrait continuer à utiliser le programme VNU, mais il négocierait un service amélioré.

104. Dans l'ensemble, les finances de la Convention ont été judicieuses et le Programme de travail progressait de façon satisfaisante. Le format du Plan de travail de la CMS (Document d'information 2) serait modifié afin que chaque activité figure avec la référence à la Résolution prévoyant sa création. Les informations financières permettraient de voir si les activités ont été financées par le budget de base ou par des contributions volontaires et les activités pour lesquelles

des fonds doivent encore être levées. Le Secrétariat a accepté de fournir une mise à jour trimestrielle sur la situation financière de la Convention, en plus des rapports sur les exceptions prévues dans la Résolution.

Action: Le Président du Sous-comité fournira un rapport écrit. Le Sous-comité formulera des commentaires sur le format du Plan de travail.

Point 10b de l'ordre du jour: Code de conduite pour les partenariats avec le secteur privé (Rés. 9.6)

105. Mme Aline Kühl (Assistante spéciale, CMS) a fait allusion à la Résolution 9.6 sur la coopération avec d'autres organismes et au document CMS/StC36/16 et a souligné les différentes activités de coopération menées par le Secrétariat et leur valeur. La CMS avait établi des partenariats officiels avec plusieurs AEM, ONG, OIG et le secteur privé, ainsi qu'un plus grand nombre de partenariats *de facto*. Le document en question concernait des relations avec le secteur privé; celles-ci comprenaient notamment TUI AG et la Lufthansa AG.

106. La Résolution 9.6 demandait au Secrétariat d'élaborer un code de conduite pour les partenariats avec le secteur privé suivant les exemples de l'Initiative de la biodiversité et affaires de la CDB et la résolution X.12 de la Convention de Ramsar. Ce projet a été basé sur les directives de l'ONU pour les interactions avec le secteur des entreprises, par lesquelles la CMS était tenue. Le projet d'un code de conduite spécifique pour la CMS avant le Comité a également cherché à prendre en compte les besoins des partenaires du secteur privé, qui exige souvent des réponses rapides et flexibles.

107. La réunion a examiné le Code de conduite figurant dans l'Annexe du document. M. Lok (Pays-Bas) s'est dit préoccupé que la CMS pourrait choisir de poursuivre des partenaires qui ont proposé des solutions faciles plutôt que ceux qui pourraient faire une différence réelle dans la résolution des problèmes des espèces migratrices. Il a en outre suggéré un libellé demandant aux partenaires d'aider à éliminer les obstacles à la migration, en particulier si la société en question a été impliqué dans le développement de ces mêmes infrastructures. Le Secrétariat a convenu de réviser le libellé pour apaiser ces préoccupations, en ajoutant notamment qu'il serait souhaitable pour les partenaires de la CMS d'avoir un Programme de Responsabilité Corporative Environnementale en place.

108. Le document a été approuvé sous la seule réserve des modifications demandées par les Pays-Bas. Les lignes directrices définitives peuvent être trouvées dans l'annexe 3.

Point 11 de l'ordre du jour: Réunions de la CMS

Point 11a de l'ordre du jour: Réunions du Conseil Scientifique 2010 et 2011

109. M. Mshelbwala (Président, Conseil scientifique) a participé au symposium sur les Gorilles à Frankfort sur le Main. Il avait également présidé la première « Réunion de planification de l'activité » d'un petit groupe de conseillers scientifiques, à laquelle les vice-présidents, les conseillers nommés par la CdP, et les coordinateurs des groupes de travail avaient été invités. La réunion a discuté le programme de petites subventions, le format du rapport sur l'état de conservation des Espèces de l'Annexe I de la CMS, les critères d'inscription des espèces sur l'Annexe II de la CMS, les critères pour la classification des Etats de l'aire de répartition et la révision de la nomenclature des espèces d'oiseaux. Elle avait demandé au Secrétariat d'entreprendre une enquête sur l'expertise des membres du Conseil et a examiné les points à inclure à l'ordre du

jour de la 16^{ème} Réunion du Conseil, qui se tiendra au deuxième trimestre 2010, lorsque le nouvel Administrateur scientifique et technique serait en poste.

110. Un Groupe de travail avait été établie sur les voies aériennes de migration, avec M. Taej Mundkur (Conseiller pour la faune asiatique) comme Président et M. John O'Sullivan (Conseiller pour les oiseaux) en tant que Vice-président. La Suisse avait proposé un financement pour une réunion et les liens avec le processus de la Structure future avaient été assurés en particulier par l'appartenance de M. Biber aux deux Groupes de travail. M. Mundkur avait également participé au Groupe de travail sur la Structure future.

111. M. Mshelbwala avait assisté à une réunion à Nairobi sur les objectifs de 2010, en collaboration avec Mme Virtue du Secrétariat. L'Assemblée générale et la CdP de la CDB devaient examiner des propositions. D'autres organisations régionales et sous-régionales avaient été programmées. La troisième réunion des Présidents des organes consultatifs aux Conventions sur la biodiversité avait eu lieu. M. Mshelbwala a participé avec les Présidents des Comités relatifs aux animaux et plantes de CITES et le Président de l'organe consultatif de Ramsar, qui avait présenté un exposé mettant en lumière les chevauchements dans les plans des Conventions de travail. Il existe des possibilités pour une plus grande coopération en matière de restauration des habitats, l'écotourisme, l'urbanisation, les espèces envahissantes et le changement climatique.

112. La Plate-forme Intergouvernementale de Politique-Science sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) était destiné à être un nouveau mécanisme international pour compléter les travaux des organismes existants. Il était conçu pour être indépendant de toute les AEM. Un problème semble être l'absence de mandats de négociation des Parties des AEM pour participer pleinement. Le Comité permanent a donc demandé d'autoriser la CMS à prendre part à la troisième réunion IPBES, provisoirement prévue pour mars-avril 2010. M. Kante (PNUE) a souligné que l'IPBES pourrait jouer un rôle similaire dans la promotion des questions de diversité biologique que l'IPPC avait fait pour le changement climatique.

113. Mme Courouble (France) a demandé des éclaircissements sur le statut de la Réunion de planification de l'activité, parce que le conseiller scientifique français n'avait pas été invité. Le Secrétariat a expliqué que la réunion de planification était consultative et avait été convoqué en tant que moyen de résoudre le problème de maintenir l'élan du Conseil entre les réunions plénières et de répondre à une demande de la CdP9 de tenir une troisième réunion du Conseil dans la période triennale. Comme il n'y avait pas suffisamment de fonds pour tenir une réunion plénière du Conseil, la participation à la réunion avait été limité.

114. En réponse aux questions sur la façon dont le Comité permanent et le Conseil scientifique seraient tenus informés sur ce qui concerne l'IPBES, Mme Mrema a suggéré que le Secrétariat établira et diffusera un document d'information à l'avance de la prochaine réunion IPBES. Le Comité est satisfait de cette proposition.

Point 11b de l'ordre du jour: Résultats du questionnaire des participants de la CdP9

115. Mme Laura Cerasi (Consultante, CMS) a présenté le document CMS/StC36/Doc 17, les résultats du questionnaire aux participants de la CdP9. La réaction globale a été positive même s'il y avait certains aspects qui pourraient être améliorés pour la CdP10, telles que la production de documents révisés en cours de session. Les délégués ont apprécié les activités parallèles, qui ont également permis de nombreux contacts.

116. Mme Céspedes (Chili) a dit que les médias électroniques pourraient être utilisés davantage pour économiser du papier car la plupart des délégués ont assisté à la CdP avec un ordinateur

portable. Avant la Conférence, les délégués doivent avoir la possibilité de choisir de ne pas recevoir des copies papier. Mme Mrema (CMS) a mentionné les difficultés technologiques dans certaines régions où le courrier électronique n'est pas encore totalement fiable.

117. La réunion a également examiné l'aspect pratique de limiter le nombre de fois qu'un document est objet d'une révision, afin de réduire le montant de l'impression et économiser du temps et du papier. Le Secrétariat a suggéré que du temps pourrait être investi, vers la fin de la Conférence, afin de permettre la préparation des versions finales des documents.

Point 11c de l'ordre du jour: Date, coût, format et lieu de la CdP10 en 2011

118. M. Lenten (CMS) a rappelé aux participants que, à la fin de la CdP9, avaient été sollicitées des offres pour accueillir la CdP10. Trois manifestations d'intérêt ont été reçues: de la Géorgie, de la Mongolie et de la Norvège. Le Secrétariat restera en contact avec les gouvernements de ces trois pays. Il a expliqué que les règles de l'ONU demandaient aux pays d'accueil de payer les coûts supplémentaires de tenue des réunions en dehors des bureaux des Nations Unies. Les dates prévues se trouvaient entre septembre et décembre 2011. Les opinions exprimées dans le questionnaire aux participants de la CdP9 influeraient sur la planification de la CdP10.

119. Mme Nickel (Allemagne) a souligné que la CMS est une convention globale et les sites en dehors de l'Europe devraient être examinés. M. Lenten a fait remarquer que l'AEWA avait trouvé que la tenue de sa MOP à Madagascar avait augmenté les coûts de voyage. M. Kante (PNUE), tout en soulignant qu'il ne voulait pas faire concurrence aux Parties désireuses d'accueillir la Conférence, a déclaré que Nairobi disposait d'une excellente infrastructure et que la CMS serait bienvenue à revenir au siège du PNUE.

Point 11d de l'ordre du jour: Date et lieu de la 37^{ème} réunion du Comité Permanent

120. Mme Mrema (CMS) a suggéré qu'une date soit fixée vers la fin 2010, afin de laisser suffisamment de temps pour préparer le rapport de l'étape 2 de la Structure future. Le Secrétariat veillera à ce que la date ne coïncide pas avec le Ramadan ou des événements organisés par d'autres AEM, tels que la CdP de la CDB.

Point 12 de l'ordre du jour: Autres questions et clôture de la réunion

121. M. Kante (PNUE) a suggéré que la CMS se fixe pour objectif de recruter 15 nouvelles Parties l'année prochaine, en soulignant qu'il y avait encore 80 pays qui n'avaient pas encore adhéré. Le PNUE a désigné des points focaux de biodiversité dans plusieurs de ses bureaux régionaux dont leur rôle incluait le soutien aux AEM.

122. Mme Mrema (CMS) a annoncé que la troisième édition du Guide de la famille de la CMS et un T-shirt CMS produits par le gouvernement allemand sont maintenant disponibles.

123. Après les remerciements d'usage à tous ceux qui ont contribué au bon déroulement de la réunion, avec mention spéciale aux interprètes et les hôtes du dîner du premier soir, le président a déclaré la réunion close à 12:46.

36th Meeting of the Standing Committee*Bonn, 8-9 November 2007*

CMS/StC36/Inf.4/Rev.1

LIST OF PARTICIPANTS

(as at 3 December 2009)

SAUDI ARABIA (Chair)

Mr. Mohammad Saud A. Sulayem
 Advisor on International Cooperation
 The National Commission for Wildlife
 Conservation and Development (NCWCD)
 P.O. Box 61681
 Riyadh 11575
 Saudi Arabia

Tel: +9661 4418413
 Fax: +9661 4418413
 Mobile: ++ 966 506467787
 E-mail: msulayem2@yahoo.com

MEMBERS**AFRICA (Ghana)**

Mr. Nana Kofi Adu-Nsiah
 Executive Director
 Wildlife Division of Forestry Commission
 P.O. Box MB239, Ministries
 Accra

Tel: (+233 244) 107143/208120120
 (mobile/celular)
 Fax: (+233 21) 401249
 Email: adunsiah@yahoo.com

AFRICA (Senegal)

Mme. Ndèye Sene Thiam
 Chef Division Etudes Aménagement
 Direction des Parcs Nationaux du Sénégal
 Ministère de l'Environnement et de la
 Protection de la Nature
 Parcs Zoologique et Forestier de Hann
 B.P. 5135
 Dakar Fann

Tel: +221 776534180
 Fax: +221 338322311
 E-mail: dpn@orange.sn;
 ndeyesenethiam2003@yahoo.fr

AFRICA (Tunisia)

Mr. Khaled Zahzah
 Chef de service
 Direction générale des forêts
 30, rue Alain Savary
 1002 Tunis
 Tunisie

Tel : +21 698 665386
 Fax : +21671 794107
 Email : khaledzahzah2000@yahoo.fr

ASIA (Saudi Arabia)

Mr. Ahmed Ibrahim Boug
 General Director
 National Wildlife Research Center,
 The National Commission for Wildlife
 Conservation and Development (NCWCD)
 P.O. Box 1086
 Taif 21944
 Saudi Arabia

Tel: +966 2 745 5184/ 92
 Fax: +966 2 745 5176
 Email: bouga@nwrc-sa.org

ASIA (Pakistan)

Mr Abdul Munaf Qaimkhani
 Deputy Inspector General Forests
 Ministry of Environment
 Government of Pakistan
 ENERCON Building
 Ground Floor, G-5/2
 Islamabad

Tel: +92 51 9245585
 Fax: +92 51 9245598
 Email: amqaimkhani@yahoo.com

EUROPE (alt. Norway)

Mr. Øystein Størkersen
Principal Advisor
Directorate for Nature Management
NO-7485 Trondheim

Tel: +47 73580500
Fax: +47 73580501
Email: oystein.storkersen@dirnat.no

EUROPE (The Netherlands)

Mr. Martin Lok
Policy Coordinator/Head of Unit
Ministry of Agriculture, Nature and Food
Quality
Nature Directorate
P.O. Box 20401
2500 EK Den Haag

Tel: +31 648132438
Fax:
Email: m.c.lok@minlnv.nl

EUROPE (Poland)

Ms Monika Lesz
Councillor to the Minister
Ministry of Environment
Wawelska 52/54 Str.
00-922 WARSZAWA

Tel: +48 22 5792667
Fax: +4822 5792730
Email: monika.lesz@mos.gov.pl

OCEANIA (Philippines)

Ms. Theresa Mundita S. Lim
Director
Protected Areas and Wildlife Bureau (PAWB)
Department of Environment and Natural Resources
Ninoy Aquino Parks & Wildlife Nature Center
Quezon Avenue, Diliman
Quezon City 1100

Tel: (+6 32) 920 4417/924 6031-35
Fax: (+6 32) 920 4417/924 0109/925 2123
E-mail: pawbdir@yahoo.com;
munditalim@yahoo.com; planning@pawb.gov.ph

**SOUTH & CENTRAL AMERICA and
CARIBBEAN (Chile)**

Ms Nancy Cespedes Lagos
Deputy Chief of Environment, Antarctic and Maritime
Affairs Division
Ministry of Foreign Affairs
Teatinos 180, 13th floor
Santiago
Chile

Tel: +56 2 8274718
Fax:
Email: ncespedes@minrel.gov.cl

Cecilia González
División Protección de Recursos Naturales
Renovables
Jefa Subdepto
Vida Silvestre
Servicio Agrícola y Ganadero
Santiago
Chile

Tel.: +56 2 3451 530
E-mail: cecilia.gonzalez@sag.gob.cl

**SOUTH & CENTRAL AMERICA and
CARIBBEAN (Panama)**

Sra. Ibelice Añino
Jefa
Departamento de Vida Silvestre y
Biodiversidad
Autoridad Nacional del Ambiente
Albrook, Edificio 804
Ciudad de Panama

Tel: +507 500 0878, +507 500 0855
ext. 6065/6878
Fax: +507 500 0839
E-mail: i.anino@anam.gob.pa; ianino_n@hotmail.com

GERMANY (Host)

Dr. Elsa Nickel
Director Nature Protection
Federal Ministry of Environment, Nature
Conservation and Nuclear Safety (BMU)
Robert-Schumann-Platz 3
53175 Bonn

Tel: +49 228 3052605
Fax: + 49 228 3052694
E-mail: elsa.nickel@bmu.bund.de

Dr. Christiane Paulus
Head of Division NI5
Federal Ministry of Environment, Nature
Conservation and Nuclear Safety (BMU)
Robert-Schumann-Platz 3
D-53175 Bonn

Tel: +49 228 99 3052630
Fax : +49 228 99 3052684
E-Mail: christiane.paulus@bmu.bund.de

Mr. Edward Ragusch
Executive Officer
**Federal Ministry of Environment, Nature
Conservation and Nuclear Safety (BMU)**
Robert-Schuman-Platz 3
D-53175 Bonn

Tel: +49 228 993052663
Fax : +49 228 993052684
E-Mail: edward.ragusch@bmu.bund.de

Ms Andrea Pauly
Assistant
Federal Ministry of Environment, Nature
Conservation and Nuclear Safety (BMU)
Robert-Schumann-Platz 3
D-53175 Bonn

Tel : +49 228 99305 4465
Email : andrea.pauly@bmu.bund.de

OBSERVERS

ACCOBAMS

Ms Marie-Christine Grillo-Compulsione
Secrétaire Exécutif
Jardins de l'UNESCO
2, terrasses de Fontvieille
MC-98000 Monaco

Tel : +377 9898-2078/8010

Fax : +377 98984208

Email : mcgrillo@accobams.net

BIRDLIFE INTERNATIONAL

Ms Nicola Jane Crockford
International Species Policy Officer
Birdlife International
RSPb The Lodge Sandy
Bedfordshire SG19 2DL

Tel : +44 1767 693072

Fax : +44 1767 683277

Email : nicola.crockford@rspb.org.uk

CMS SCIENTIFIC COUNCIL CHAIR

Mr. John Hyelakuma Mshelbwala
CMS Scientific Council Chair
Ag. Deputy Director
Wildlife Management
Federal Ministry of Environment
Plot 393/394
Augustus Aikhomu Way
Utako District
P.M.B. 468 GARKI
Abuja
NIGERIA

Mobile : +234 803328 7039

Email : johnmshelbwala2@yahoo.com

FRANCE

Mm. Marianne COUROUBLE
Dossiers internationaux -
Bureau de la faune et de la flore sauvages -
DGALN/DEB/PEM2
Ministère de l'écologie, de l'énergie, du
développement durable et de la mer
Arche Sud
92055 La Défense CEDEX

Tel: (+33 1) 40 81 31 90

Email: marianne.courouble@developpement-durable.gouv.fr

FUTURE SHAPE CONSULTANT

Ms. Begonia Filgueira
Director
Environmental Regulation and Information
Centre Ltd.
123 Saltmakers House, Hamble Point Marina,
School Lane, Hamble
Southampton SO31 4 NB
United Kingdom

Tel: (+44 23) 804 53777

Email: begonia@eric-group.co.uk

IRAN

Mr. Sadegh Sadeghi Zadegan
National Manager
UNEP/GEF Siberian Crane Wetlands Project
Hemmat Highway, Pardisan Eco-Park
Department of Environment
Natural Environment & Biodiversity Division
P.O. Box 14155-7383
Teheran

Tel : +98 21 88244669

Fax : +98 21 8824 4669

Email : sadegh64@hotmail.com

ISWGoFS CHAIR

Dr. Olivier Biber
Head International Biodiversity Matters Unit
Federal Office for the Environment (FOEN),
BAFU/FOEN
3003 Berne
Switzerland

Tel: (+41 31) 323 0663
Fax: (+41 31) 324 7579
Email: olivier.biber@bafu.admin.ch

UNITED KINGDOM

Mr. Trevor Salmon
Head of CITES and International Species
Policy team
Department for Environment, Food and
Rural Affairs (DEFRA)
Temple Quay House
2 The Square, Temple Quay
Bristol BS1 6EB

Tel: (+44 117) 372 8384
Fax: (+44 117) 372 8373
E-mail: trevor.salmon@defra.gsi.gov.uk

UNEP-WCMC

Mr Gerardo Fragoso
Head Species Programme
UNEP-WCMC
219 Huntingdon Road
Cambridge CB30DL
United Kingdom

Tel : +44 1223 277314
Fax : +44 1223 277136
Email : gerardo.fragoso@unep-wcmc.org

INTERPRETERS

Ms Katharina Suntrup
Federal Ministry of Environment, Nature
Conservation and Nuclear Safety (BMU)
Robert-Schumann-Platz 3
53175 Bonn

Tel : +49 228 993052284
Email : katharina.suntrup@bmu.bund.de

Ms Enken Tadsen-Duch
Federal Ministry of Environment, Nature
Conservation and Nuclear Safety (BMU)
Robert-Schumann-Platz 3
53175 Bonn

Tel : +49 228 993052282
Email : enken.tadsen-duch@bmu.bund.de

Ms Caroline Bechtold
Federal Ministry of Environment, Nature
Conservation and Nuclear Safety (BMU)
Robert-Schumann-Platz 3
53175 Bonn

Tel : +49 228 993052277
Email : caroline.bechtold@bmu.bund.de

Ms Brigitte Graf-Bunz
Tel :
Email :

Ms Beatrice Mandeau
Dürenstraße 40
53173 Bonn

Tel : +49 228 9563768
Email : beatrice.mandeau@t-online.de

Ms Ines Riecken-Chavarria
Heisterbacher Str. 20
53639 Königswinter

Tel : +49 2223 904320
Email : riecken-chavarria@gmx.de

UNEP/CMS Family

UNEP/EUROBATS

Mr. Andreas Streit
Executive Secretary
UN Campus
Hermann-Ehlers-Str. 10
53113 Bonn
Germany

Tel : +49 228 815 2420
Fax : +49 228 815 2445
Email : astreit@eurobats.org

UNEP/ASCOBANS Secretariat

Ms Heidrun Frisch
Associate Coordination Officer
UN Campus
Hermann-Ehlers-Str. 10
53113 Bonn
Germany

Tel : +49 228 815 2418
Fax : +49 228 815 2440
Email : hfrisch@ascobans.org

UNEP/AEWA

Mr Sergey Dereliev
Technical Officer
UN Campus
Hermann-Ehlers-Str. 10
53113 Bonn
Germany

Tel : +49 228 815 2415
Fax : +49 228 815 2450
Email : sdereliev@unep.de

UNEP/CMS Secretariat

Ms Elizabeth Maruma Mrema
Executive Secretary

Mr Bert Lenten
Acting Deputy Executive Secretary

Mr Marco Barbieri
Agreements Officer
Ms Laura Cerasi
Acting Technical Officer

Ms Aline Kühl
Special Assistant to ES

Mr Sergey Kurdjukov
Administrative Officer

Ms Veronika Lenarz
Public Information Assistant

Mr Francisco Rilla-Manta
Information Officer

Ms Melanie Virtue
Inter-Agency Liaison Officer

Mr Robert Vagg
Report Writer

36^{ème} réunion du Comité permanent *Bonn, 2-3 décembre 2009*

CMS/StC36/2/Rev.1
Point 2 de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ ET CALENDRIER

Campus des Nations Unies (*Langer Eugen*), Salle 2712, Hermann-Ehlers-Str 10, 53113 Bonn

Mercredi 2 décembre 2009

Session du matin 10.00 – 12.30 heures

1. Allocutions d'ouverture et introduction

Le Président ouvrira la réunion suivi par une allocution de bienvenue faites par le Gouvernement hôte et la Secrétaire exécutive de la CMS.

2. Adoption de l'ordre du jour, du calendrier et des règles de procédure

Proposition d'adoption de l'agenda, du calendrier et des règles de procédure (doc StC36/2).

3. Adoption des rapports de la 34^{ème} et 35^{ème} session du Comité Permanent de la CMS (Rome, novembre/décembre 2008)

Proposition d'adoption des projets de rapports des 34^{ème} (doc StC36/5) et 35^{ème} (doc StC36/6) réunion du Comité permanent.

4. Rapport sur l'adhésion de nouvelles Parties à la Convention

Le dépositaire fera un rapport sur les derniers développements concernant l'adhésion de nouvelle Parties à la Convention (doc StC36/7).

5. Rapport du Secrétariat sur les activités entre les sessions depuis décembre 2008

Le Secrétariat fera un rapport sur les activités depuis la CdP9 (doc StC36/8) incluant les activités de l'année du Gorille (doc StC36/9) et les campagnes, rôle d'honneur et récompenses (doc StC36/18).

6. Plan Stratégique de la CMS

a. Plan Stratégique de la CMS 2006-2011 (Res 8.2 et Res 8.5):

• Rapport sur le progrès accompli par des Accords

Les Secrétariats des Accords présents seront prié de faire brièvement rapports de quelques activités depuis la CdP9.

b. Plan Stratégique de la CMS 2012-2017:

Le Président du groupe de travail inter-session sur la structure future de la CMS (ISWGoFS) va introduire le document StC36/11. La réunion sera prié de prendre une décision sur la marche à suivre concernant l'avant-projet du plan stratégique 2012-2017.

Pause déjeuner 12.30 – 14.00 heures
--

Session d'après-midi 14.00 – 17.30 heures

7. Processus de la structure future de la CMS

- a. Premier pas du processus inter-session concernant la structure future de la CMS (Rés. 9.13 et Addendum)**

Le Président du ISWGoFS et le consultant vont introduire le document StC36/15. La réunion sera prié de donner de plus davantage de conseils sur le processus de la structure future.

Pause café/thé 15.00 –15.30 heures

Continuation du point 7 de l'agenda

- b. Reviews of the existing CMS Agreements and related projects on taxonomic groups (Res. 9.2)**

Le Président du ISWGoFS va introduire le doc StC36/14 et la réunion sera prié de déterminer quelle option sera poursuivie

8. Rapports des membres et des observateurs du Comité Permanent

Les membres régionaux du Comité permanent et les observateurs seront invités à faire rapport de leurs activités dans leur région et/ou de leur Organisation.

Jeudi 3 décembre 2009

Session du matin 09.00 – 12.30 heures

Continuation du point 8 de l'agenda

9. Ressources

- a. Personnel et organisation du Secrétariat - le recrutement de personnel**

Le Secrétariat informera oralement la réunion sur la situation du personnel

- b. Fusion des Secrétariats de la CMS et d'ASCOBANS: résultats du MOP6**

Un représentant des Parties de ASCOBANS introduira le document StC36/12 et informera la réunion sur les résultats de la MOP6.

- c. Etat des fonds d'affectation spéciale de la CMS 2009-11**

Le Secrétariat informera la réunion sur l'état des fonds d'affectation spéciale 2009-2011 (doc StC36/13)

- d. Collecte de fonds**

Le Secrétariat informera la réunion sur les activités de collecte de fonds (doc StC36/13)

Pause café/thé 10.30-11.00 heures

Continuation du point 9 de l'agenda

- e. Bureau de la CMS à Abou Dhabi**

Le secrétariat informera la réunion sur les derniers développements concernant la mise en place

du bureau à Abou Dhabi (Inf36/11)

10. Suivi des décisions remarquables du StC35 et du CoP9:

a. Sous-Comité des finances et du budget (Res. 9.14)

Le Président du sous-comité des finances et du budget fera un rapport oral des activités du Comité depuis la CdP9.

b. Code de conduite pour les partenariats avec le secteur privé (Res. 9.6)

Le Secrétariat va introduire le document StC36/16. La réunion sera priée d'approuver le code de conduite.

Pause déjeuner 12.30 – 14.00 heures
--

Session d'après-midi 14.00 – 16.30 heures

11. Réunions de la CMS

a. Réunions du Conseil Scientifique 2010 et 2011

Le Président fera un rapport oral sur les activités du Conseil scientifique depuis la CdP9 et sur les réunions prévues pour 2010 et 2011.

b. Résultats du questionnaire des participants de la COP9

Le Secrétariat fera une brève présentation des résultats du questionnaire des participants de la CdP9

c. Date, coût, format et le lieu du COP10, 2011

Le Secrétariat fera un rapport oral sur les préparations de la CdP10

d. Date et lieu de la 37^{ème} réunion du Comité Permanent

12. Autres questions et clôture de la réunion

CODE DE CONDUITE DE LA CMS POUR DES PARTENARIATS AVEC LE SECTEUR PRIVE

I. Principes généraux

1. En s'engageant dans le secteur privé, le secrétariat PNUE/CMS devrait être guidé par les principes universels suivants, qui soient cohérents avec «les directives de l'ONU sur la coopération entre les Nations Unies et le secteur privé »¹:

- a) Promouvoir les buts de la CMS : l'objectif du partenariat doit être articulé clairement et promouvoir les buts de la CMS, spécifiquement la conservation des espèces migratrices.
- b) Objectifs des partenariats : ceux-ci incluent l'amélioration des incidences sur l'environnement du secteur privé, la sensibilisation à propos de la valeur des espèces migratrices et la création du soutien de la conservation des espèces migratrices par des investissements locaux, nationaux et régionaux accrus.
- c) Délimitation claire des responsabilités et des rôles : l'arrangement doit être basé sur un arrangement clair des rôles et des espérances respectifs, avec une prise de responsabilité et une division claire des responsabilités.
- d) Maintenir l'intégrité et l'indépendance : Les arrangements ne devraient pas diminuer l'intégrité, l'indépendance et l'impartialité de la CMS.
- e) Aucun avantage injuste : Chaque membre des milieux d'affaires devrait avoir l'occasion de proposer des arrangements coopératifs, dans les paramètres de ces directives. La coopération ne devrait pas impliquer l'approbation ou la préférence d'une entité particulière d'affaires ou ses produits ou services.
- f) Transparence : La coopération avec le secteur des milieux d'affaires doit être transparente. L'information sur la nature et la portée des arrangements coopératifs doit être disponible sur le site Web de la CMS et au public dans son ensemble.
- g) Engagement des partenaires du secteur privé : Les entités du secteur privé coopérant avec la CMS doivent s'engager à :
 - (i) Analyser les activités des entreprises en ce qui concerne leur impact sur les espèces migratrices.
 - (ii) Inclure activement les buts de la CMS dans la politique environnementale de l'organisation concernée.
 - (iii) Nommer un individu responsable dans l'organisation pour surveiller les activités concernant les populations des espèces migratrices et pour faire un rapport à leur direction et au secrétariat PNUE/CMS.

¹ Nations Unies (2009). Directives pour les entreprises entre les Nations Unies et le secteur privé.
<http://business.un.org/en/documents/8092> (seulement disponible en anglais)

- h) Le Secrétariat devrait tenter de coopérer avec des partenaires, qui ont un programme de responsabilité environnementale d'entreprise développé et en place.

II. Modalités des partenariats

2. Les modalités les plus communes pour commencer un partenariat avec les milieux d'affaires sont indiquées ci-dessous :

- a) Contribution directe par un partenaire d'affaires: une contribution directe pour des buts spécifiques devrait être apportée aux termes d'un accord spécial avec le partenaire. La contribution doit être conforme aux règlements financiers applicables et aux règles de l'ONU, et doit être compatible avec les politiques, les objectifs et les activités de la CMS.
- b) Contribution indirecte par un partenaire par l'établissement d'une organisation ou d'une fondation charitable : Sous cette modalité, un accord de rapport doit être établi entre le Secrétariat PNUE/CMS et l'organisation ou la fondation charitable présentant les conditions du rapport, y compris les questions liées à l'utilisation du nom et de l'emblème, la responsabilité, le règlement des conflits et des privilèges et immunités de l'ONU.
- c) Partenariat en favorisant les buts et les activités de la CMS : Cette modalité, par laquelle le partenaire d'affaires fournit un forum pour diffuser des informations sur la CMS impliquerait l'accord direct du partenaire d'affaires, visant les termes et conditions générales de l'arrangement, y compris le contrôle fait par le secrétariat PNUE/CMS de l'information à disséminer, les problèmes se rapportant à l'utilisation du nom et l'emblème, la responsabilité, le règlement des conflits et des privilèges et immunités de l'ONU.
- d) Partenariat dans des projets coopératifs : Cette modalité, par laquelle le secrétariat PNUE/CMS et un partenaire d'affaires développent conjointement un produit ou un service (par exemple la coordination d'un MdE de la CMS), compatible et en vue de la promotion des objectifs, des politiques et des activités de la CMS, impliquerait des accords avec le partenaire d'affaires, visant les termes et conditions générales de l'arrangement, y compris les contributions que chaque partie pourrait faire au développement du produit ou service, l'utilisation du nom et de l'emblème, la responsabilité, le règlement des conflits et des privilèges et les immunités de l'ONU.

3. Le cas échéant, le secrétariat PNUE/CMS peut consulter le Comité permanent de la CMS pour obtenir son approbation avant de s'engager dans un partenariat.

III. Sélection des partenaires

4. Les facteurs suivants devraient être estimés en vue de sélectionner les organisations de partenaires appropriés:

- a) la capacité de mener à bien la mission : l'expérience appropriée ou l'expertise de l'organisation, la capacité et les ressources ;

- b) La compatibilité avec les objectifs de la CMS : l'uniformité des objectifs et des activités d'organisation avec ceux de la CMS (y compris les activités allant au delà du secteur immédiat du partenariat proposé) et son engagement pour soutenir et favoriser l'intégrité et la réputation de la CMS comme ceci se retrouve dans le texte de convention et les décisions appropriées ;
- c) La compatibilité avec les principes de l'ONU: l'engagement de l'organisation du partenaire à rencontrer ou à dépasser les principes de l'ONU dans leurs zones d'influence en les traduisant dans la pratique opérationnelle des entreprises. Ceci inclut la conformité aux principes du «compact universel de l'ONU» et «du code de conduite de fournisseur de l'ONU» ;
- d) Réduction des obstacles à la migration: les partenariats avec des organisations du secteur privé devrait viser à éliminer les barrières à la migration d'espèces répertoriées à la CMS
- e) Coûts/valeur: le niveau des coûts à facturer par l'organisation et la performance/rendement à fournir par rapport aux coûts ;
- f) Réputation: la réputation de l'organisation du partenaire potentiel (par exemple en obtenant des informations sur leur performance précédente d'une source indépendante telle qu'une autre agence de l'ONU) ;
- g) Viabilité financière: la viabilité financière de l'organisation (par exemple pour s'assurer que l'organisation n'est pas susceptible de devenir insolvable dans un avenir proche) ;
- h) Évaluation des risque : les risques ou les aspects négatifs, tous les deux évalués à court et à long terme, qui sont associés à chaque organisation du candidat ;
- i) Synergies: le potentiel pour que l'organisation augmente les synergies avec d'autres programmes de la famille CMS ou du PNUE (par exemple pour éviter la duplication des efforts avec des partenariats du secteur privé déjà en cours dans le cadre d'autres programmes du PNUE).
- j) Synergies avec des parties de la CMS: des possibilités pour des partenariats qui incluent des parties de la CMS devraient être considérées.
- k) Modification des critères de sélection: le Secrétariat PNUE/CMS peut établir des critères additionnels d'acceptabilité et d'exclusion en criblant les partenaires potentiels pour une activité spécifique en consultation avec le Comité permanent.

IV. Formalisation des partenariats

5. Une fois qu'un partenaire a été identifié, l'engagement doit être établi dans un accord formel (tel qu'un protocole d'accord, un contrat, un accord ou les termes de référence).

L'accord doit inclure :

- a) Résultats et rendements spécifiques, en temps limité, et réalisables (liés à l'instrument approprié de la CMS, si c'est applicable) ;

- b) Obligations définies des deux côtés (destinées à réaliser les résultats) ;
- c) Obligations définies de contribution des deux côtés (par exemple argent comptant ou services) ;
- d) Indicateurs définis de la surveillance et de mesure de la performance ;

6. L'organisation du partenaire assurera ces tâches dans son organisation, aussi bien que dans les parties contractantes, les membres sont entièrement avertis et supportent la relation avec la CMS.

7. Le cas échéant, l'engagement d'une entité du secteur privé doit être approuvé par les signataires à l'accord CMS associé/MoU.

V. Administration des partenariats

8. Un point focal du Secrétariat PNUE/CMS devrait être nommé pour contrôler les partenariats avec le secteur privé. Le point focal devrait effectuer les fonctions envisagées dans le paragraphe 19 des « directives sur la coopération entre les Nations Unies et les milieux d'affaires » (17 juillet 2000), en plus des fonctions présentées ci-dessous :

- a) Surveiller la performance par l'évaluation périodique des indicateurs de performance et adapter les activités de manière appropriée pour améliorer sans interruption le rendement et les résultats ;
- b) Évaluer les activités de l'organisation de collaboration globalement, y compris les activités qui sont indépendantes du partenariat, afin d'éviter l'embarras potentiel de la CMS par l'association avec l'organisation partenaire ;
- c) Assurer un niveau approprié de l'administration qui est proportionnée à la portée du partenariat ;
- d) Rapporter les résultats de tels partenariats au Comité permanent de la CMS et/ou à la Conférence des Parties, si besoin est.

9. Là où un conflit surgit et ne peut pas être évité, la réputation et les intérêts à long terme de la CMS devraient être traités avec la priorité la plus élevée, malgré une perte possible d'avantages immédiats ou à court terme.

10. Une fois que le partenariat est terminé, l'accord doit être terminé avec l'effet légal et un rapport final sur le partenariat doit être établi.

VI. Utilisation du nom et de l'emblème PNUE/CMS ou NU

11. Conformément à la résolution de l'Assemblée générale 92 (i) du 7 décembre 1946, l'utilisation du nom et de l'emblème de l'ONU sera limitée à des buts officiels. L'ONU a uniformément interprété cette résolution pour s'appliquer également à l'utilisation du nom et de l'emblème des fonds et des programmes de l'ONU dont les noms incluent le terme « Nations Unies » ou son acronyme.

12. Identifiant le nouveau rapport en évolution avec les milieux d'affaires, ce qui suit définit des principes généraux sur l'utilisation du nom et de l'emblème du PNUE/CMS («nom et emblème») par les milieux d'affaires dans le cadre des partenariats avec le secteur privé :

- a) En principe, et sujet aux termes et conditions générales appropriés, une entité d'affaires peut être autorisée pour employer le nom et l'emblème sur une base non exclusive.
- b) L'utilisation du nom et de l'emblème doit être expressément approuvée à l'avance par écrit et sur des termes et conditions tels qu'ils peuvent être spécifiés.
- c) L'utilisation du nom et de l'emblème par une entité d'affaires peut être autorisée, même si elle comporte la réalisation de bénéfice, à condition que le but principal d'une telle utilisation soit de montrer un soutien des buts et des activités de la CMS, y compris de collecter des fonds pour la CMS, et que la génération du bénéfice par l'entité d'affaires soit seulement secondaire.
- d) L'utilisation du nom et de l'emblème peut être autorisée pour les buts suivants:
 - (i) Pour soutenir les buts, les politiques et les activités de la CMS ;
 - (ii) Pour aider à collecter des fonds pour la CMS ;
 - (iii) Pour aider à collecter des fonds pour des entités qui ne sont pas une partie de la CMS, mais qui sont établies pour réaliser les buts et les politiques de la CMS.
- e) Avec l'approbation écrite appropriée, et sujet aux conditions appropriées sur la période, la façon et la portée d'une telle utilisation, l'utilisation d'un emblème modifié de NU/PNUE/CMS peut être exclusivement autorisée à un nombre limité d'entités d'affaires en liaison avec la promotion d'un événement spécial ou d'une initiative, y compris la collecte de fonds pour un tel événement ou telle initiative.

13. L'approbation du Secrétariat PNUE/CMS doit être obtenue pour l'usage du nom et de l'emblème des Nations Unies.